

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité  
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 6 Décembre 2023**

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

**TARIFS DES  
CONCESSIONS  
FUNERAIRES 2024  
AU CIMETIERE  
COMMUNAL**

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Lionel PRIMAULT Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Mathias GOLDBERG, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND, Frédérique SARRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL par Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,  
SECRETAIRE : Patrick CARROUER

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023****OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES 2024 AU CIMETIERE COMMUNAL****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération D155/22 du 14 décembre 2022 fixant pour l'année 2023, les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal en terrain général et en Columbarium,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**Il convient de procéder, pour l'année 2024, avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'augmentation des tarifs des concessions funéraires de l'ordre de 2 % environ,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ****ARTICLE 1 :** Fixe comme suit les tarifs applicables aux concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Concessions en terrain général	Concessions décennales	226 €
	Concessions trentennaires	681 €
Concessions en columbarium (Cases et caveau-urnes avec marbrerie d'origine)	Concessions décennales	398 €
	Concessions trentennaires	1 200 €
Concessions en columbarium (Caveau-urnes sans marbrerie d'origine)	Concessions décennales	226 €
	Concessions trentennaires	681 €
Plaque d'identification au Jardin du souvenir	Concessions décennales	126 €

**ARTICLE 2 :** Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 :** Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et trois abstentions

Le Maire des Lilas,

**Lionel BENHAROUS**

Le secrétaire de séance

**Patrick CARROUER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231206-d125-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa transmission en Préfecture  
- et de sa publication le**13 DEC. 2023**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)